



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Houssoye, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Dorothee FRANCON, Maire, conformément aux articles L.212-7 à L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Mmes Andrée BEAUDOIN, Muriel BODENAN (arrivée à 18h14), Jacqueline DAUPHIN, Dorothee FRANCON, Sylvie PENNEROUX, Jeannine PLE. MM., Didier CAUCHEMEZ, Pascal GABRIEL, Georges KUCHNO, Benjamin PENY, Jean-Michel RIVIERE, Maurice WISSART.

Etaient absents excusés :

Mme Johanne DELAHAYE
M. Olivier SURDIAUCOURT

- M. Olivier SURDIAUCOURT a donné pouvoir à M. Georges KUCHNO
- Mme Johanne DELAHAYE a donné pouvoir à Mme. Muriel BODENAN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Georges KUCHNO est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire explique la raison de la convocation en urgence du Conseil Municipal, la date du vote du budget étant passée (15 avril) et la date limite de remontée du budget primitif en préfecture étant fixée au 30 avril, il appartenait de voter rapidement ce dernier.

L'ensemble des membres présents approuvent la convocation en urgence.

- ORDRE DU JOUR -

- VOTE DU HUIS CLOS
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
- CHOIX DU RÉGIME BUDGÉTAIRE POUR LE TRAITEMENT DES PROVISIONS
- PROVISION POUR LITIGE – CONSTITUTION DU LITIGE
- VOTE DU TAUX DES TAXES 2021
- VOTE DES SUBVENTIONS 2021 ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 PAR CHAPITRE
- TOUR DE TABLE

Délibération n° 10 – 2021**Objet** : REUNION A HUIS CLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-18,

Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire dont la propagation jusqu'au 01^{er} juin 2021 inclus est autorisée par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,

Considérant que, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 28 avril 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur,

Madame le Maire demande la réunion à huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de tenir la séance du Conseil Municipal du mercredi 28 avril 2021 à huis clos.

Pour	Contre	Abst.
10	0	2

Délibération n° 11 - 2021**Objet** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Vu le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021.

Pour	Contre	Abst.
11	0	1

Délibération n° 12 - 2021**Objet** : CHOIX DU REGIME BUDGETAIRE POUR LE TRAITEMENT DES PROVISIONS

Madame le Maire expose que la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 vise notamment à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions fondée sur une approche plus réaliste du risque.

Ce système suppose que la Collectivité évalue son risque financier encouru (celui pour lequel elle ne pourrait dégager les crédits nécessaires à la dépense le cas échéant) notamment les cas de figure suivants :

- En cas de contentieux contre la commune
- En cas de procédure collective pour les garanties d'emprunt, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés à l'organisme faisant objet de la procédure,
- Dès que des restes à recouvrer sur compte de tiers paraissent compromis.

Dans tous les cas, la constitution de telles provisions doit désormais faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée.

La constitution d'une provision entraîne l'inscription de dépenses budgétaires en section de fonctionnement au compte 68. La constatation de la provision peut être étalée sur plusieurs exercices budgétaires, à condition que la provision soit totalement constituée à la fin de l'exercice précédent celui de l'évaluation du risque.

Pour gérer comptablement et budgétairement tous types de provisions, les textes donnent la possibilité de choisir entre la non-budgétisation (provision semi-budgétaire) ou une budgétisation de la recette en section d'investissement.

Ce choix n'est pas à opérer au cas par cas mais pour l'ensemble des provisions. Il est possible de revenir sur son choix après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour le régime semi-budgétaire de droit commun des provisions.

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'opter pour le régime semi-budgétaire de droit commun.

Pour	Contre	Abst.
13	0	1

Délibération n° 13 - 2021

Objet : PROVISION POUR LITIGE – CONSTITUTION DU LITIGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du principe comptable de prudence et en application de l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative et en fonction de l'évolution des dossiers de reprendre certaines provisions qui n'ont plus lieu d'être.

Suite à l'arrêté d'opposition en date du 08 octobre 2020 pris par Madame le Maire concernant la déclaration préalable de travaux de Monsieur VAN LANCKER relatif au remplacement d'une haie de thuyas par un mur de clôture en plaque béton d'une hauteur 1,95 mètres, Monsieur VAN LANCKER a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif d'Amiens enregistrée le 10 octobre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de provisionner la somme de 5 000 euros sur son budget 2021.

Considérant qu'il est nécessaire pour la collectivité de provisionner les risques liés au contentieux en cours ainsi que de respecter le principe de prudence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de constituer une dotation aux provisions pour risque d'un montant de 5 000 euros au titre de l'année 2021 concernant le contentieux entre la commune et Monsieur VAN LANCKER.

DIT que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget principal en 2021.

PRECISE que cette provision sera reprise dès que le risque sera éteint ou réalisé.

Pour	Contre	Abst.
13	0	1

Délibération n° 14 - 2021**Objet** : VOTE DU TAUX DES TAXES 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (21,54%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune est de 56,18 % (soit le taux communal de 2020 : 34,67% + le taux départemental de 2020 : 21,54%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal 2020 + 34,67%),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 56.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 49.37 %

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
13	0	1

Délibération n° 15 - 2021**Objet** : VOTE DES SUBVENTIONS 2021

VU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer pour 2021 les subventions suivantes :

- Au compte 6574 : ASSOCIATION TIRLIBIBI..... 350 €
- Au compte 6574 : ASSOCIATION AU FIL D'ARIANE..... 20 €
- Au compte 65548, les participations aux différents organismes de regroupement : SIVOS LA HOUSOYE PORCHEUX..... 108 000 €

D'INSCRIRE les crédits relatifs à ces dépenses au budget primitif aux comptes correspondants,

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
13	0	1

Délibération n° 16 - 2021**Objet** : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-7 et L.2312-1,**CONSIDERANT**

- Le projet de budget primitif présenté par Madame Dorothee FRANCON, Maire, pour l'exercice 2021, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes.

FONCTIONNEMENT (exprimé en Euros)		INVESTISSEMENT (exprimé en Euros)	
Dépenses	866 474,76 €	Dépenses	409 548,53 €
Recettes	866 474,76 €	Recettes	409 548,53 €

- Dont les vues d'ensemble par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sont annexées à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2021 et vote les crédits qui y sont inscrits,**AUTORISE** Madame Dorothee FRANCON, Maire, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Pour	Contre	Abst.
9	0	5

Commune de La Houssoye
BP 2021

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	227 000,00		227 000,00	0,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	79 000,00		79 000,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	113 000,00		113 000,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 200,00		34 200,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	800,00		800,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	73 950,00		73 950,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00		1 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 050,00		1 050,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	71 900,00		71 900,00	0,0
014 - Atténuations de produits	23 559,00		23 559,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	154 572,16		154 572,16	0,0
66 - Charges financières	1 400,00		1 400,00	0,0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00		5 000,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00	0,0
Total dépenses réelles	515 481,16		515 481,16	0,0
Total dépenses d'ordre	350 993,60		350 993,60	0,0
Total dépenses de fonctionnement	866 474,76		866 474,76	0,0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	500,00		500,00	0,0
73 - Impôts et taxes	265 080,00		265 080,00	0,0
74 - Dotations, subventions et participations	142 606,00		142 606,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	458 288,76		458 288,76	0,0
Total recettes réelles	866 474,76		866 474,76	0,0
Total recettes de fonctionnement	866 474,76		866 474,76	0,0
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	38 778,93		38 778,93	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 500,00		15 500,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	52 278,93		52 278,93	0,0
103 - REHABILITATION BATIMENTS SCOLAIRES	249 871,80		249 871,80	0,0
105 - MOBILIER URBAIN	7 000,00		7 000,00	0,0
106 - RENOVATION SOL EGLISE	15 000,00		15 000,00	0,0
107 - REPARATION MUR EXTERIEUR EGLISE	10 000,00		10 000,00	0,0
108 - ACHAT TRACTEUR ET ACCESSOIRES	45 000,00		45 000,00	0,0
88 - LOGICIEL INFORMATIQUE COSOLUCE	1 600,00		1 600,00	0,0
91 - ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME	8 000,00		8 000,00	0,0
95 - ETUDE RUISSELLEMENT EAUX PLUVIALES	2 000,00		2 000,00	0,0
96 - ONF - TRAVAUX SYLVICOLES	10 000,00		10 000,00	0,0
98 - ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	9 000,00		9 000,00	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	357 271,60		357 271,60	0,0
Total dépenses d'investissement	409 548,53		409 548,53	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 478,93		41 478,93	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	1 750,00		1 750,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	43 228,93		43 228,93	0,0
102 - REPARATION TOITURE EGLISE	7 180,00		7 180,00	0,0
95 - ETUDE RUISSELLEMENT EAUX PLUVIALES	638,00		638,00	0,0
98 - ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	3 200,00		3 200,00	0,0
99 - CREATION ALLEE PIETONNE - PMR - RD981	4 310,00		4 310,00	0,0
Total recettes opérations d'invest.	15 328,00		15 328,00	0,0
Total recettes d'ordre	350 993,60		350 993,60	0,0
Total recettes d'investissement	409 548,53		409 548,53	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement				

La séance a été clôturée à vingt heures.